

Une revalorisation de l'ONDAM à 2,1%

Septembre 2016, une revalorisation à la hausse de l'Objectif National des Dépenses de l'Assurance Maladie (ONDAM) est annoncée.

L'ONDAM correspond au montant prévisionnel des dépenses allouées par la DGOS aux différents secteurs : hospitalier, médico-social et ville. Ce financement est une enveloppe fixée à l'avance et réajustée si-besoin annuellement.

Malgré la volonté en avril de cette année de stabiliser l'évolution de l'ONDAM à 1,75% jusqu'en 2019, M. Michel Sapin, Ministre de l'économie et des finances, a finalement annoncé ce 20 septembre une progression de l'ONDAM à 2,1% en 2017, soit une augmentation de l'enveloppe de près de 5,5 milliards d'€. Cette revalorisation fait suite à la publication du rapport annuel sur l'application des Lois de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) et dans lequel la Cour des comptes émettait des réserves quant à la difficulté de tenir l'ONDAM initialement fixé à 1,75%.

Il est prévu que cette progression de l'ONDAM à 2,1% permette de prendre en charge la nouvelle convention médicale et les mesures salariales des carrières dans le secteur public hospitalier.

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2017 a été adopté par le gouvernement ce mercredi 5 octobre et confirme cette volonté d'un ONDAM à 2,1%.

Cependant pour la première fois depuis 5 ans, le Comité d'Alerte, qui s'est prononcé mardi sur les prévisions de l'ONDAM à 2,1%, est alarmiste face à un objectif qui lui semble sous-évalué. Ce Comité d'Alerte se prononçant sur l'évolution des dépenses de l'assurance maladie, s'inquiète de la non prise en compte par le gouvernement de la réelle dynamique des dépenses. A quelques jours de l'examen du PLFSS 2017 par l'Assemblée nationale, le Comité émet une forte réserve méthodologique sur la constitution de l'ONDAM 2017 par le gouvernement.